

Les apprentis entrés sur le marché du travail fin 2008 n'échappent pas à la contraction de l'emploi salarié induit par le fort recul de l'activité économique engagé en 2008. En février 2009, 67,3 % des apprentis ayant achevé leurs études sept mois auparavant occupent un emploi, contre 75,8 % en février 2008. Six emplois sur dix sont à durée indéterminée. La dégradation de la conjoncture concerne tous les types de contrats, mais l'intérim connaît le plus fort repli. L'emploi chute pour tous les niveaux de qualification et toutes les spécialités. Les apprentis ayant préparé un CAP ou un BEP dans une spécialité de la production sont les plus touchés par ce retournement conjoncturel. L'emploi des hommes baisse deux fois plus que celui des femmes, qui s'insèrent pourtant toujours moins facilement que leurs homologues masculins. Elles sont également moins souvent en emploi à durée indéterminée, travaillent quatre fois plus à temps partiel et perçoivent un salaire plus faible à diplôme égal.

Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile

En février 2009, sept mois après leur sortie d'une année terminale de formation en CFA (centre de formation d'apprentis), 67,3 % des jeunes occupent un emploi, soit une baisse de 8,5 points par rapport à l'année 2008.

Baisse du taux d'emploi dans un contexte de dégradation de la conjoncture

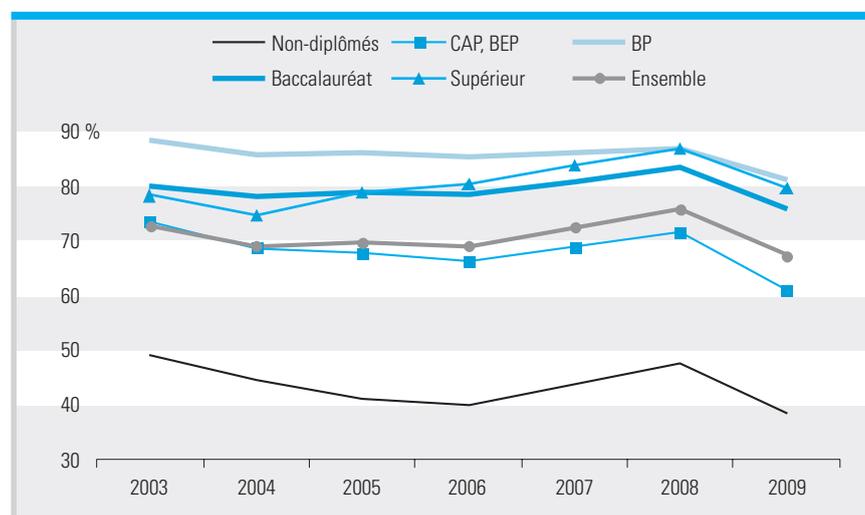
Cette baisse met fin à deux années d'amélioration du taux d'emploi des anciens apprentis, passé de 69 % en 2006 à 75,8 % en 2008 (graphique 1) d'après

l'enquête IPA (voir l'encadré p. 5). Elle intervient dans un contexte de crise économique et de recul de l'emploi dans l'ensemble des secteurs marchands depuis le deuxième trimestre 2008. En 2009, 27,6 % des sortants de CFA déclarent être au chômage (contre 19,4 % en 2008), 2,3 % en stage et 2,8 % se disent inactifs.

Pas de hausse de la précarité des emplois

Sept mois après leur entrée sur le marché du travail, 63 % des apprentis qui travaillent occupent un emploi à durée indéterminée

GRAPHIQUE 1 – Taux d'emploi des sortants d'apprentissage selon le plus haut diplôme obtenu entre 2003 et 2009



Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2003 à 2009

TABLEAU 1 – Taux d'emploi et types de contrats des sortants d'apprentissage en 2008 et 2009 selon le diplôme

Plus haut diplôme obtenu	2008						2009					
	Effectif de sortants	Taux d'emploi (%)	Répartition des sortants en emploi				Effectif de sortants	Taux d'emploi (%)	Répartition des sortants en emploi			
			EDI (%)	Intérim (%)	EDD (%)	Emploi aidé (%)			EDI (%)	Intérim (%)	EDD (%)	Emploi aidé (%)
Non-diplômé	13 370	47,5	46,9	15,4	30,3	7,4	14 630	38,7	52,0	10,4	31,2	6,4
CAP, BEP	52 620	71,6	57,2	9,1	24,9	8,8	55 890	61,0	58,7	6,7	25,8	8,9
BP	11 830	86,9	69,3	2,7	24,3	3,7	16 730	81,3	69,8	3,1	23,4	3,7
Baccalauréat	21 420	83,4	62,5	8,6	21,5	7,3	18 370	75,7	63,3	6,9	21,6	8,1
BTS, DUT	14 010	86,9	64,2	7,1	20,5	8,1	15 350	80,6	62,7	6,1	21,2	10,0
Niveaux I et II	12 980	86,9	73,5	4,6	18,3	3,6	15 360	78,8	71,3	5,1	20,2	3,4
Ensemble des sortants	126 230	75,8	61,6	8,0	23,2	7,2	136 330	67,3	62,8	6,1	23,8	7,3
% de l'ensemble	100,0	75,8	46,8	6,0	17,6	5,4	100,0	67,3	42,3	4,1	16,0	4,9

Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 et 2009

(CDI, fonctionnaire, engagé(e) dans l'armée, à son compte). 24 % ont un emploi à durée déterminée (CDD, contrat nouvelles embauches, aide familial(e)) – conclu six fois sur dix pour plus de six mois –, et 6 % sont intérimaires. Enfin, 7 % des sortants en emploi sont en emploi aidé, essentiellement en contrat de professionnalisation.

En 2009, tous les types de contrats subissent la dégradation de la conjoncture. La chute de l'emploi des apprentis a pour principale composante la baisse de 4,5 points du pourcentage des sortants ayant trouvé un EDI (emploi à durée indéterminée). Mais si l'on rapporte l'évolution aux effectifs concernés, l'intérim connaît le plus fort recul, passant de 6 % à 4 % des sortants. En cela, les jeunes sortants d'apprentissage ne se distinguent pas de la population active totale : en un an, un emploi intérimaire sur trois a été supprimé dans l'ensemble des secteurs concurrentiels (un sur deux dans l'industrie, un sur cinq dans la construction et le tertiaire) et les jeunes de moins de 35 ans sont globalement bien plus touchés que leurs aînés.

Les variations du taux d'emploi des apprentis au cours des cinq dernières années n'ont pas modifié la répartition des types de contrats. Entre 2004 et 2009, la précarité chez les sortants d'apprentissage n'augmente pas, car la hausse des CDD (de 21,5 % à 23,8 % des emplois occupés) est compensée par une baisse équivalente de l'intérim (de 8,6 % à 6,1 % des emplois occupés). La part des EDI dans l'emploi baisse temporairement en 2007, suite à l'introduction du CNE. Mais ce type de contrats a rapidement décliné, passant de 7 % des emplois en 2007 à 0,4 % en 2009.

Des conditions d'insertion difficiles aux faibles niveaux de qualification

Les jeunes sortant d'une formation en apprentissage sans aucun diplôme (*voir l'encadré Définitions p.6*) sont très vulnérables sur le marché du travail. En 2009, moins de quatre sur dix ont un emploi sept mois après la fin de leur formation. Seule la moitié de ces emplois est à durée indéterminée et la proportion d'intérimaires est nettement plus élevée que parmi les diplômés. Les sortants non diplômés signent également moins souvent que les autres un contrat de professionnalisation, qui pourrait pourtant leur permettre d'accéder à une première qualification (*tableau 1*).

Les anciens apprentis ayant décroché un CAP ou un BEP s'insèrent beaucoup plus facilement que ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme et la répartition de leurs emplois entre EDI (59 % en 2009), EDD-emploi à durée déterminée (26 %), intérim (7 %) et emplois aidés (9 %) est plus proche de celle des titulaires d'un baccalauréat ou d'un BTS. Cependant, l'emploi des sortants ayant préparé un diplôme de niveau V est beaucoup plus sensible à la conjoncture économique que celui des plus diplômés. Leur taux d'emploi chute d'environ 10 points entre 2008 et 2009, passant de 47,5 % à 38,7 % pour les non-diplômés et de 71,7 % à 61 % pour les détenteurs d'un CAP ou d'un BEP. Tous les types de contrats sont concernés, mais le fort recul de l'intérim – très répandu à ces niveaux de qualification – amplifie la baisse (il contribue notamment pour 40 % à la baisse de l'emploi des non-diplômés). Il faut rappeler qu'entre 2006 et 2008, l'emploi des non-diplômés avait connu la

plus forte progression. Cette hausse de l'emploi avait cependant pris très majoritairement la forme d'emplois précaires.

80 % des diplômés de brevet professionnel ou de l'enseignement supérieur ont un emploi

En février 2009, l'insertion des titulaires d'un baccalauréat reste relativement facile. La chute de l'emploi des bacheliers n'est que de 8 points : en 2009, 75,7 % des bacheliers ont un emploi, contre 83,4 % en 2008.

80,6 % des diplômés de BTS ont un emploi, soit un gain de 5 points par rapport aux bacheliers, quand l'écart est de 15 points entre les niveaux IV et V et de 22 points entre le niveau V et les non-diplômés. La baisse du taux d'emploi des sortants de BTS reste modérée (- 6,3 points), grâce à la bonne résistance des EDD et de l'intérim, mais surtout à la forte hausse des emplois aidés depuis 2008. En 2009, les titulaires d'un BTS sont ceux dont la part des contrats aidés dans l'emploi est la plus élevée (10 %), devant les titulaires d'un CAP ou BEP (9 %) et d'un baccalauréat (8 %). Cinq ans auparavant, les emplois aidés ne représentaient que 4,5 % après un BTS, contre 11 % après un diplôme de niveau V.

Aux niveaux I et II, le taux d'emploi des sortants d'apprentissage est comparable à celui des titulaires d'un BTS. L'apport d'un BTS ou d'un diplôme de niveau I ou II est, en revanche, sensible en termes de salaire et de catégorie socioprofessionnelle (22 % des diplômés de BTS se déclarent techniciens contre 8 % des bacheliers, et 42 % des diplômés de niveaux I et II se déclarent ingénieurs ou cadres, contre 6 % des titulaires de BTS).

Le gain du diplôme sur l'insertion des sortants n'est donc pas linéaire. Il n'est pas non plus systématiquement croissant. En effet, le brevet professionnel (BP) – diplôme de niveau IV – offre à ses sortants un taux d'emploi et une part d'EDI dans l'emploi comparables (voire supérieurs selon les années) aux diplômés de niveaux I et II. C'est également à la sortie d'un BP que la baisse du taux d'emploi est la plus faible (de 87 % en 2008 à 81,3 % en 2009).

La dégradation de l'emploi frappe davantage les sortants des formations de la production

Entre 2008 et 2009, l'emploi des sortants des spécialités de la production chute davantage (- 10 points) que celui des sortants des spécialités des services (- 6,3 points), dans toutes les formes d'emploi. La contraction de l'intérim frappe tout particulièrement les sortants de la production, ce type de contrat y étant deux fois plus fréquent que chez les sortants des services. Ainsi, les taux d'emploi des non-diplômés et des titulaires d'un CAP ou BEP de la production diminuent respectivement de 11 et 12 points en 2009 (graphique 2).

Malgré cette forte dégradation dans le secteur de la production, l'insertion des diplômés de niveau V reste beaucoup plus faible après une spécialité des services

(53,6 % contre 64,3 % dans la production). Après un baccalauréat, l'écart d'emploi en faveur de la production est de 7 points. Aux autres niveaux de diplômes, l'insertion est équivalente dans les deux secteurs. En revanche, en 2008, l'avantage des spécialités de la production sur celles des services prévalait également pour les non-diplômés (+ 5 points) et les titulaires d'un BP (+ 7,5 points).

Les diplômés d'une spécialité des services en emploi occupent moins souvent un EDI que ceux de la production, à diplôme équivalent (excepté aux niveaux I et II). L'écart est maximal après un baccalauréat : 67 % des emplois des sortants de la production sont des EDI, contre 58 % dans les services.

Une meilleure insertion des hommes, malgré une chute de l'emploi plus forte

Entre 2008 et 2009, l'emploi des hommes baisse deux fois plus (- 10 points) que celui des femmes (- 5 points), réduisant ainsi l'écart persistant en faveur des hommes. Cette chute importante s'explique en grande partie par la présence massive des hommes dans les formations de la production (voir l'encadré p. 6), ainsi qu'aux faibles niveaux de qualification (77 % des non-diplômés et des titulaires d'un diplôme de niveau V sont des hommes). Néanmoins, la baisse de l'emploi des hommes est également deux fois plus importante que celle des femmes

dans les services. Même dans les spécialités mixtes où hommes et femmes occupent le même type d'emploi (hôtellerie-restauration, vente, comptabilité-finances), l'emploi des hommes se dégrade davantage.

Malgré cette dégradation asymétrique, les hommes trouvent toujours plus facilement un emploi. En 2009, 68 % des sortants d'apprentissage ont un emploi contre 66 % des sortantes. La proximité des taux d'insertion tous niveaux et spécialités confondus masque le fait que les femmes ont un niveau de formation globalement plus élevé que les hommes. À diplôme et secteur de formation comparables, les hommes ont en réalité 1,4 fois plus de chances de trouver un emploi que les femmes.

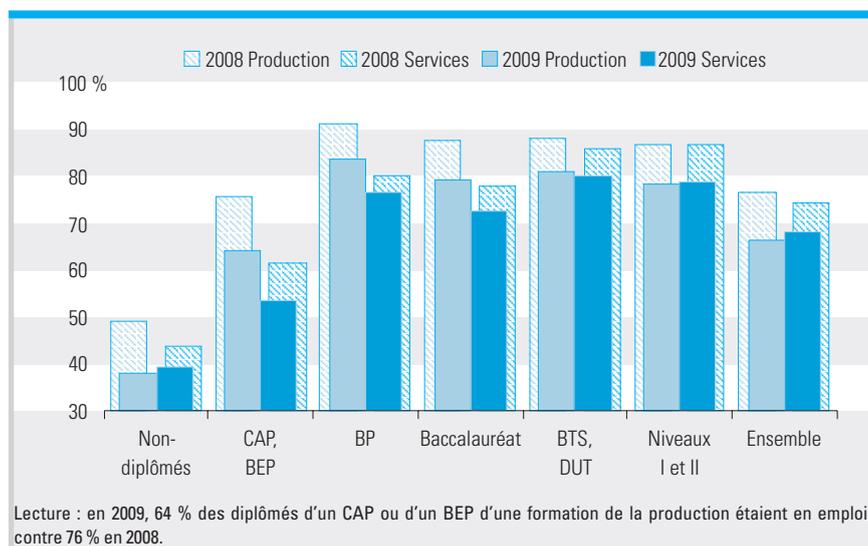
L'écart entre hommes et femmes est de 13 points après un CAP ou BEP. Il persiste à tous les niveaux dans les spécialités de la production (graphique 3 p. 4), où les femmes sont néanmoins peu nombreuses et concentrées dans l'agriculture et l'alimentation. Dans les services, en revanche, les femmes s'insèrent globalement aussi bien que les hommes à partir du niveau IV de formation.

Les femmes occupent beaucoup plus souvent un emploi aidé, en particulier aux faibles niveaux de qualification. Elles sont moins souvent en EDI que les hommes (60 % pour 64 % des hommes en emploi), même à diplôme et secteur identiques. Après un diplôme d'une spécialité de la production, la difficulté des femmes à obtenir un EDI par rapport aux hommes augmente avec le niveau de formation, alors que, dans le même temps, leur poids dans les effectifs de sortants augmente. L'écart est de 3 points après un CAP (7 % de femmes), 12 points après un BTS (13 % de femmes) et atteint 22 points après un diplôme de niveau I ou II (25 % de femmes).

Les sortantes d'apprentissage travaillent quatre fois plus à temps partiel

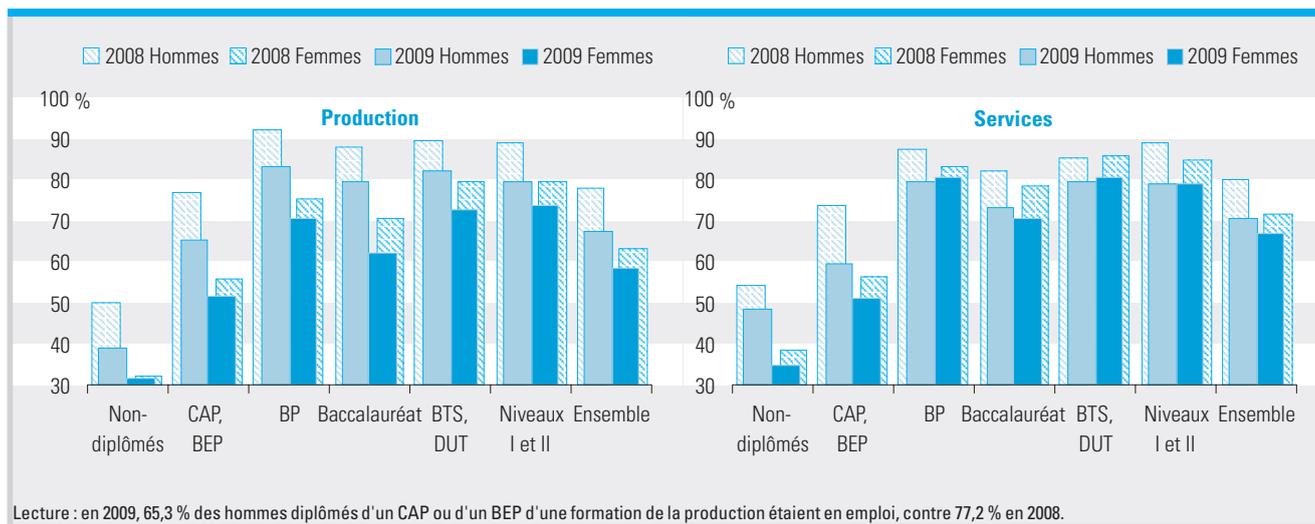
Les spécialités au sortir desquelles les jeunes travaillent le plus à temps partiel – quel que soit leur sexe – sont celles du secteur social (32 % d'emplois à temps partiel), la coiffure et l'esthétique (22 %), l'hôtellerie-restauration (18 %), et la vente

GRAPHIQUE 2 – Taux d'emploi des sortants d'apprentissage, en 2008 et 2009, selon le diplôme et le secteur



Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 et 2009

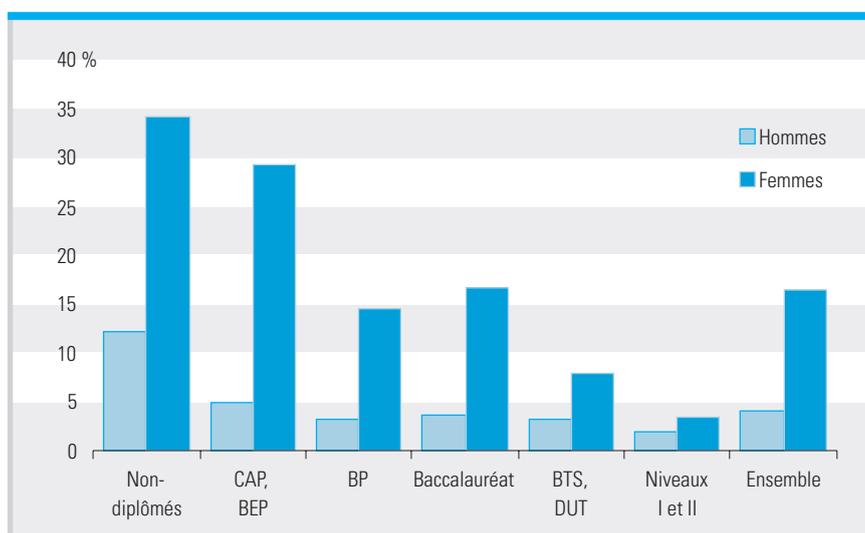
GRAPHIQUE 3 – Taux d'emploi des sortants d'apprentissage, en 2008 et 2009, selon le secteur de formation, le diplôme et le sexe



Lecture : en 2009, 65,3 % des hommes diplômés d'un CAP ou d'un BEP d'une formation de la production étaient en emploi, contre 77,2 % en 2008.

Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 et 2009

GRAPHIQUE 4 – Part des emplois à temps partiel selon le diplôme et le sexe



Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2009

(16 %). D'une façon générale, le temps partiel est beaucoup plus fréquent après une spécialité des services (13 %) que de la production (5 %). Ces quatre spécialités rassemblent à elles seules la moitié des sortantes d'apprentissage, contre seulement un homme sur dix.

Cela explique en partie le fait que les femmes travaillent nettement plus souvent à temps partiel (16 %) que les hommes (4 %). Cependant, même dans les spécialités mixtes, comme l'hôtellerie-restauration et la vente, ou dans les spécialités de la production, les femmes travaillent au

moins deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes.

Le temps partiel concerne particulièrement les femmes peu qualifiées : à la sortie d'une préparation au CAP ou BEP, ce sont 29 % à 35 % des femmes qui sont à temps partiel, selon qu'elles ont ou non obtenu leur diplôme, contre 5 % à 12 % des hommes (graphique 4). Le temps partiel féminin diminue avec le niveau de diplôme (17 % après un baccalauréat, 8 % après un BTS, 3,5 % aux niveaux I et II), mais l'écart avec les hommes persiste.

Seuls les diplômés du supérieur se distinguent en matière de salaire

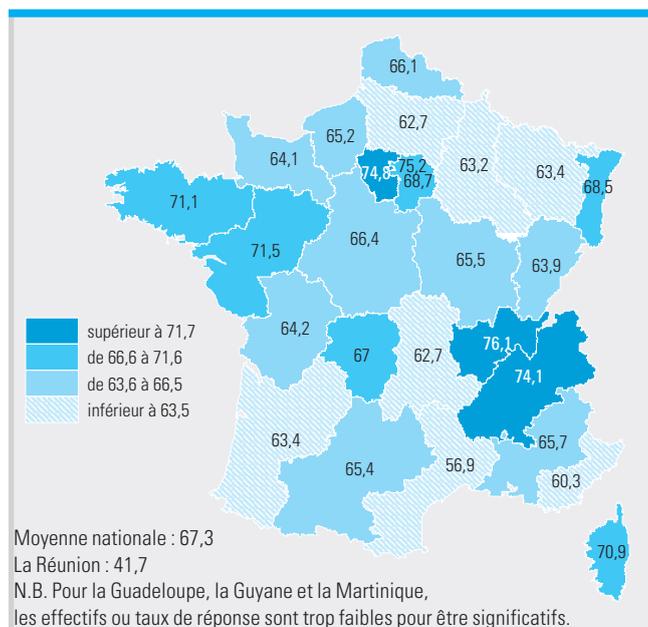
Le salaire mensuel médian des anciens apprentis non diplômés ou titulaires d'un diplôme de niveau V ou IV est d'environ 1 200 euros (tableau 2). Ce salaire n'augmente significativement qu'avec l'obtention d'un BTS (1 300 euros) mais surtout d'un diplôme de niveau I ou II (1 650 euros).

TABLEAU 2 – Salaire médian selon le sexe, le plus haut diplôme obtenu et le secteur de formation (en euros)

Plus haut diplôme obtenu	Temps plein seulement				Toutes quotités de travail		
	Production		Services		Hommes	Femmes	Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Non-diplômés, CAP ou BEP	1 200	1 150	1 200	1 100	1 200	1 046	1 200
BP	1 300	1 200	1 300	1 148	1 300	1 118	1 200
Baccalauréat	1 300	1 200	1 222	1 160	1 255	1 107	1 200
BTS, DUT	1 400	1 250	1 375	1 250	1 400	1 200	1 300
Niveaux I et II	1 752	1 500	1 800	1 550	1 760	1 500	1 650
Ensemble	1 255	1 230	1 375	1 200	1 269	1 153	1 200

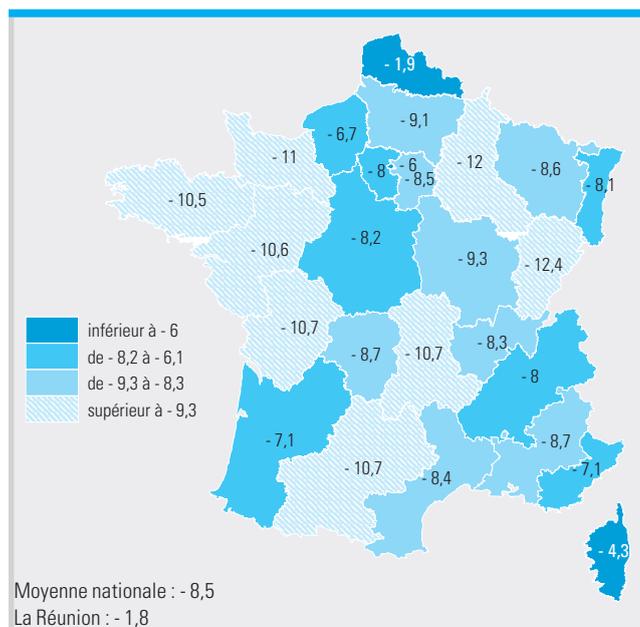
Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2009

CARTE 1 – Taux d'emploi des sortants d'apprentissage par académie en février 2009 (en %)



Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 et 2009

CARTE 2 – Évolution du taux d'emploi entre 2008 et 2009 (en points)



Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 et 2009

Les femmes gagnent moins que les hommes, à tous les niveaux de diplôme, en particulier parce qu'elles travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel. En ne tenant compte que des emplois à temps complet et à secteur de formation identique, l'écart de salaire entre hommes et femmes s'estompe.

L'insertion selon les académies

Les académies dans lesquelles le taux d'emploi est le plus élevé (de 4 à 8 points supérieur à la moyenne nationale, soit de 71 à 75 %) sont celles de Paris, Versailles, Lyon, Grenoble, ainsi que Nantes et Rennes, malgré une chute de leur taux d'emploi de 10 points en 2009. À l'opposé, les académies de Montpellier, Nice, Amiens et Clermont-Ferrand affichent un taux d'emploi inférieur d'au moins 4 points à la moyenne nationale (carte 1).

Ces niveaux d'emploi dépendent en partie du niveau de formation des sortants dans l'académie : plus les sortants ayant un haut niveau de diplôme sont nombreux, plus le taux d'emploi dans l'académie aura des chances d'être élevé. Ainsi, les académies de Paris, Versailles et Lyon ont un taux d'emploi élevé par rapport à la moyenne nationale, en grande partie grâce à une structure des diplômés dans laquelle le

supérieur tient une large part. À l'inverse, les trois quarts des sortants d'apprentissage dans l'académie de Nice sont non diplômés ou titulaires d'un diplôme de niveau V (contre un sur deux au niveau national). Le contexte économique local joue également un rôle déterminant dans l'insertion des jeunes apprentis : les régions dans lesquelles le taux d'emploi des apprentis est le plus faible sont celles où le taux de chômage de l'ensemble de la population active est le plus élevé. Le taux d'emploi très faible de l'académie de Montpellier s'explique par des taux d'insertion aux niveaux V et IV les plus bas de métropole. De même, les structures selon le niveau des sortants des académies de Grenoble, Nantes et Rennes sont très proches de la

moyenne nationale, mais l'insertion aux faibles niveaux de qualification y est plus aisée que la moyenne.

Les académies qui ont le plus subi la dégradation de la conjoncture économique sont celles de Besançon, Reims, Caen, Clermont-Ferrand, Poitiers, Toulouse (baisse de 10 points et plus). Elles cumulent généralement les plus fortes chutes de l'emploi dans les spécialités de la production (entre - 11 et - 15 points) avec des baisses importantes dans les spécialités des services. Dans les académies de Lille et de Paris, la baisse du taux d'emploi est très modérée (carte 2).

**Christophe Jagers et
Élodie Leprévost, DEPP A1**

Présentation de l'enquête

L'enquête

L'enquête sur l'insertion des apprentis dite « IPA » existe depuis le début des années 90 et constitue un instrument de suivi annuel des conditions de première insertion (sept mois après la fin de la formation initiale), au plan national et régional, par diplôme ou niveau, groupe de spécialité, et spécialité fine quand le nombre de répondants est significatif. Il a pour but d'être un instrument de dialogue (parmi d'autres) au niveau régional pour évaluer la pertinence des formations.

Le champ

Tous les sortants des CFA de France métropolitaine et des DOM (tous ministères de tutelle) sont interrogés. Tous les niveaux de formation sont concernés. Le taux de réponse est d'environ 45 %. Dans cette étude, seuls les sortants d'une année terminale de formation sont étudiés.

Les sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2006-2007, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2008 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Définitions

Taux d'emploi. Rapport entre le nombre de sortants en emploi et l'ensemble des sortants (y compris stagiaires et inactifs).

EDI. Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte).

EDD. Emploi à durée déterminée (CDD, CNE, aide familial).

Emploi aidé. Contrat de professionnalisation, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi renouvelé (CIE), contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), etc.

Niveaux de formation. Niveau V : CAP, BEP ; niveau IV : BP, baccalauréat ; niveau III : BTS ou équivalent ; niveaux I et II : ingénieurs, école de commerce, licence professionnelle ou master professionnel.

Non-diplômés. Sortants n'ayant obtenu aucun diplôme ou titulaires du certificat de formation générale ou du diplôme national du brevet.

Notion du plus haut diplôme obtenu. Dans cette Note, le plus haut diplôme obtenu, quelle que soit la dernière classe fréquentée, est utilisé pour décrire le niveau de formation. Cette notion ne doit pas être confondue avec le dernier diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un baccalauréat professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie « CAP ou BEP » (s'il a obtenu préalablement un diplôme de niveau V), tout comme un apprenti sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu son diplôme. La catégorie « baccalauréat » comprend essentiellement des diplômés de baccalauréat professionnel (60 %), et des sortants de STS n'ayant pas obtenu leur diplôme mais ayant obtenu antérieurement un baccalauréat général ou technologique (9 %) ou professionnel (13 %). Ces deux types de sortants ne s'insèrent pas toujours exactement de la même façon. En particulier, les apprentis ayant échoué à l'examen d'un bac ou d'un BP ont des taux d'emploi moyens supérieurs (respectivement 7 points et 11 points) aux jeunes entrés sur le marché du travail directement après avoir décroché un CAP ou un BEP. L'accumulation de savoirs et surtout d'expérience professionnelle est donc valorisée même en cas d'échec à l'examen. En revanche, suivre une formation du supérieur sans en obtenir le diplôme n'accorde aucun avantage en termes de taux d'emploi.

Structure de la population des sortants d'apprentissage

Les garçons sont majoritaires (67 %), ainsi que les titulaires d'un diplôme de niveau V (41 %) et les sortants de la production (58 %) : un quart des sortants sont des garçons ayant obtenu un diplôme de niveau V de la production.

La part des sortants ayant un diplôme de niveau I ou II est passée de 5 % en 2003 à 11 % en 2009, tandis que la part de sortants ayant préparé ou obtenu au mieux un diplôme de niveau V passait de 62 % à 52 %.

Les filles sont davantage diplômées : 60 % possèdent au moins un diplôme de niveau IV, contre 42 % des garçons. Un tiers des sortants des services a un diplôme de niveau III ou plus (15 % dans la production).

85 % des filles sont issues d'une formation de services, 80 % des garçons d'une formation de la production. Ainsi, deux tiers des sortants des services sont des filles ; dans la production, neuf sur

dix sont des garçons. Mais, dans un même secteur de formation, filles et garçons n'ont pas été formés dans les mêmes spécialités. Dans les formations de la production, les filles sont concentrées dans les formations de l'alimentation (38 % contre 16 % des garçons) et de l'agriculture (26 % contre 12 %). Les garçons sont proportionnellement plus nombreux dans le bâtiment (19 %), la mécanique automobile (10 %) et l'électricité (10 %). Dans les spécialités des services, les concentrations selon le genre dans certains groupes de spécialités sont moins fortes : dans la vente, la comptabilité, le secrétariat et le commerce, les filles ne sont pas proportionnellement plus nombreuses que les garçons. En revanche, elles sont davantage présentes au sortir des formations de la santé et de la coiffure ou de l'esthétique alors que les garçons sont plus représentés dans l'informatique et les transports.

Pour en savoir plus

« L'apprentissage poursuit son essor en 2007 », *Note d'Information* 09.21 MEN-DEPP, juillet 2009.

« L'intérim en 2008 », *PIPS Dares* n° 27-4, juin 2009.

Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008, MEN-DEPP, Dossier hors série, mars 2010.

« Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes en 2006 », *PIPS Dares* n° 44-5, octobre 2008.

www.education.gouv.fr

depp.documentation@education.gouv.fr